

VI* qui vous a déjà été remis. Pour plus de commodité, nous avons énuméré de nouveau, dans la première colonne, la capacité installée, recommandée par les ingénieurs, qui est également indiquée sur la première page.

La colonne suivante est celle des réserves utilisables aux divers emplacements relatifs à cette série. Nous indiquons ensuite le rendement des barrages, sans aucune libération des réserves.

Cela vous donnera une idée de la quantité d'énergie que pourrait produire le débit de la rivière.

La colonne suivante indique le résultat des réserves lorsqu'elles sont utilisées en conformité du plan relatif au cycle de vingt ans qui fait l'objet d'une étude particulière dans ces rapports. Je dois vous dire, en ce qui concerne le principe de la répartition des avantages de l'accumulation des eaux, que les débits de réserve sont multipliés par les hauteurs de chute à chaque usine qu'ils traversent dans la série d'aval vers la mer. Dans une étude du réseau, les totaux de ces accroissements d'énergie pour chaque usine d'aval y sont ajoutés et crédités à la réserve d'où ils découlent. C'est un arrangement approprié lorsqu'il s'agit d'une étude du réseau, mais le grave problème qui se présente pour la Commission lorsqu'il s'agit d'en arriver à une méthode de partage de ces bénéfices, n'est guère mis en lumière. J'y reviendrai plus tard.

Dans l'autre ensemble de colonnes, les mêmes calculs sont répétés et la même chose s'applique à la série IX.

Le total de l'énergie produite dans la série VII est de 3,372.9 megawatts-ans. Dans la série VIII, il est de 3,529 et, dans la série IX, il est descendu à 3,400.

Plus loin sur ce tableau, nous indiquons, en dessous de chaque série, en trois colonnes, d'abord les frais annuels, puis nous réduisons ces frais, dans la deuxième colonne, en frais par kilowatt-an et, ensuite, pour fins pratiques, nous indiquons les millièmes par kilowatt-heure d'énergie.

Dans la série VII, les frais annuels s'élèvent à \$49,918,000; dans la série VIII, à \$51,591,000. Dans la série IX, l'ensemble des travaux peut être effectué au coût de \$38,399,000. Je vais maintenant passer directement aux millièmes par kilowatt-heure que cela représente: dans la série VII, 1.69 millièmes; dans la suivante, 1.67, soit une faible diminution. Quand vous arrivez à la série IX, vous avez une diminution prononcée parce que le coût tombe à 1.29.

M. HERRIDGE: Quelle est la comparaison du coût, dans la série IX, actuellement, avec celui de Bonneville, par exemple ?

Le général McNAUGHTON: Le prix courant de Bonneville pour l'énergie générée dont nous traitons ici, et non la puissance hydraulique, est de \$17.50 par kilowatt-an, ce qui représente 2 millièmes. Si vous jetez un coup d'oeil sur l'exposé relatif à Bonneville, vous verrez que les frais sont d'environ 2 millièmes et quart. Cela signifie en réalité que, d'après le projet de la série IX, parce que nous mettons en valeur une partie du pays qui est pratiquement vierge et n'a pas du tout été exploitée auparavant, nous pouvons tirer le parti le plus avantageux possible d'un projet d'aménagement général, et c'est là ce que la série IX est en réalité... les aménagements hydrauliques que vous pouvez avoir avec puissance hydro-électrique à des frais peu élevés.

J'aimerais cependant mettre en garde au sujet de l'interprétation de ces frais au millième. N'oubliez pas que dans ces études, nous nous occupons de l'aménagement complet d'un bassin hydraulique, et par conséquent, il nous a fallu adopter comme taux d'intérêt une moyenne pondérée de 3 p. 100 dans ce cas-ci.

*Appendice VI du Rapport de la Commission conjointe internationale des États-Unis et du Canada, Ressources hydrauliques du bassin du Columbia: Études économiques préparées par la Commission internationale des ingénieurs du Columbia, 1959.